

Rapport N° 9 :

**Convention de reversement UBFC-uB
pour le recrutement d'un ingénieur de recherche dans le cadre du
Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique**

Rapporteur (s) :	Claudia LAOU-HUEN – Directrice Service Recherche et Projets Structurants
Service – personnel référent	Hélène CLEAU-ANDRE Responsable Pôle de santé publique Recherche et Projets Structurants
Séance du Conseil d'administration	04 juillet 2019

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Rapport :

Le Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne-Franche-Comté (dénommé le Pôle) prévoit le recrutement de deux « assistants universitaires en santé publique » (AUSP), l'un à Besançon, l'autre à Dijon.

Placés sous la responsabilité d'un enseignant de santé publique et des responsables du Pôle, François Baudier et Hélène Cléau-André, ces postes visent à offrir des opportunités en région pour de jeunes docteurs en santé publique, intéressés par une carrière universitaire.

Conformément au budget prévisionnel 2019 validé en Conseil d'administration d'UBFC le 13/12/2018, un recrutement est programmé au 01/11/2019 pour le poste dit d'AUSP basé à Dijon (une convention pluriannuelle entre l'Agence Régionale de Santé BFC et l'université de Bourgogne devrait prendre le relais à compter du 1^{er} janvier 2020, afin de proposer un contrat de travail d'un an renouvelable une fois). Le statut AUSP n'existant pas, les conditions de recrutement proposées sont celles d'un poste d'ingénieur de recherche 2^{ème} classe (indice 727).

Le montant prévu pour le salaire est de 10 167€ toutes charges comprises pour les 2 mois de 2019.

L'AUSP sera recruté par l'université de Bourgogne et basé au sein de son UFR Sciences de la santé. Il est proposé une convention de reversement COMUE UBFC/UB pour le montant concerné.

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur le projet de reversement d'une enveloppe de 10 167€ à l'uB relatif au salaire d'un assistant universitaire en santé publique pendant 2 mois au sein du Pôle de Santé publique.